

réussi à attirer des immigrants vers les prairies de l'Ouest, qu'on se propose d'accepter l'invitation du gouvernement de Belgique à envoyer des échantillons de nos produits et de nos objets manufacturés, à l'exposition qui doit avoir lieu bientôt à Liège.

Messieurs de la Chambre des communes :

Les comptes de l'année dernière seront déposés devant vous. Vous serez heureux d'apprendre que la dépense a été inférieure au revenu et que, déduction faite de tous frais, il est resté un excédent de recette.

Les estimations budgétaires pour le prochain exercice vous seront bientôt soumises, on les a préparées de façon à concilier l'économie avec le développement des ressources du Dominion.

Honorables messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des communes :

Je vous invite à étudier avec la plus grande attention les sujets que j'ai mentionnés et je prie Dieu de bénir vos délibérations.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer et la Chambre des communes s'est retirée.

L'honorable M. SCOTT propose que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

SENAT.

Séance du lundi, le 16 janvier 1905.

Présidence de l'honorable RAOUL DANFURAND.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prière et affaires courantes.

UNE QUESTION DE PRIVILEGE.

L'honorable M. LANDRY : Avant l'appel de l'ordre du jour, je voudrais savoir si le fonctionnaire qui est chargé de la rédaction des procès-verbaux du Sénat pourrait faire connaître à la Chambre pourquoi l'ordre qui a été suivi auparavant dans la présentation des nouveaux membres de cette Chambre a été interverti dans l'impression des procès-verbaux, alors qu'ont été présentés à la Chambre les sénateurs qui ont été récemment nommés? Nous savons tous que le premier nouveau sénateur qui a été présenté

à l'ouverture de la session était le Très Honorable sir Richard J. Cartwright. Ensuite a été présenté l'honorable M. Ross, puis M. T. O. Davis, puis M. Choquette. En lisant les procès-verbaux du Sénat, on voit que l'ordre a été interverti et que le nom de l'honorable M. Choquette a été inscrit le deuxième sur la liste. Je crois qu'il a droit à cette classification, parce que la "Gazette du Canada" a publié le nom de l'honorable M. Choquette le deuxième sur la liste des nouvelles nominations. Ces quatre sénateurs ont été tous nommés le même jour, le 30 septembre, et le "Journal" du 1er octobre a publié les noms dans l'ordre suivant : Sir Richard Cartwright, premier, l'honorable M. Choquette, deuxième, l'honorable M. Ross, troisième, l'honorable M. Davis, quatrième. Cependant la présentation dans cette Chambre n'a pas été faite suivant la nomination des nouveaux sénateurs, et je pense que c'est par erreur que l'honorable M. Choquette a été présenté le dernier. Cela ne veut pas dire qu'il soit moins qu'un autre, parce qu'il a été présenté le dernier. "The last but not the least," suivant le dicton anglais. Si je suis dans l'ordre, je demanderai qui a donné l'ordre de corriger ainsi nos procès-verbaux? Il y a ici deux choses à considérer : Il s'agit de savoir comment les faits se sont passés dans la Chambre, et pourquoi l'honorable M. Choquette a été présenté le dernier à la Chambre?

L'honorable M. SCOTT : Parce que M. Choquette a été nommé le dernier?

L'honorable M. LANDRY : Comment a-t-il été nommé le dernier?

L'honorable M. SCOTT : Il a été nommé le dernier par la Couronne.

L'honorable M. LANDRY : La "Gazette du Canada" prouve le contraire.

L'honorable M. SCOTT : J'ignore ce qu'il y a dans la "Gazette du Canada"; je ne sais que ce qui s'est passé au Conseil privé.

L'honorable M. LANDRY : S'il y a un ministre qui doit savoir ce qui paraît dans la "Gazette du Canada" c'est bien l'honorable secrétaire d'Etat.

L'honorable M. YOUNG : D'autres procès-verbaux devraient aussi subir quelque correction. Relativement à l'honorable M. Davis, il est dit qu'il a été présenté par les honorables MM. Scott et Tessier; cependant